

Auditions interactives informelles entre l'Assemblée générale et les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé sur les migrations internationales et le développement

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

12 juillet 2006

Dans le cadre des préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, que l'Assemblée générale tiendra les 14 et 15 septembre 2006 à New York, l'Assemblée organisera des auditions interactives informelles avec les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations de la société civile et du secteur privé le 12 juillet 2006, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Ces auditions interactives informelles ont pour objet de permettre aux ONG, à la société civile et au secteur privé d'avoir des échanges avec les États Membres et de contribuer au Dialogue de haut niveau. Les conclusions des auditions seront consignées dans un compte rendu établi par le Président de l'Assemblée générale, dans lequel il sera fait état des vues et des recommandations des participants représentant la société civile et le secteur privé. Ce compte rendu sera l'un des documents officiels du Dialogue de haut niveau.

Le Bureau du Président de l'Assemblée générale sollicite actuellement la présentation de candidatures potentielles pour ces auditions. Un formulaire de candidature est disponible en ligne sur le site <www.unmigration.org> (ou directement à l'adresse <http://esa.un.org/dspdEsa/GA/GAHearings_add.asp>). Toutes les organisations souhaitant présenter la candidature d'un représentant pour participer aux auditions doivent remplir ce formulaire en ligne. Les formulaires renvoyés par télécopie ou par courrier électronique ne seront pas acceptés. La date limite de présentation des candidatures est fixée au 5 mai 2006.

Les représentants des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou affiliées au Département de l'information n'auront pas besoin d'une accréditation spéciale pour participer aux auditions mais devront faire connaître leur ferme intention de participer en renvoyant leur formulaire de candidature le 5 mai au plus tard de manière à permettre de prévoir une capacité d'accueil suffisante. Si la place manque, les participants seront admis selon leur ordre d'arrivée.

En ce qui concerne les organisations qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou affiliées au Département de l'information, les participants seront sélectionnés parmi l'ensemble des candidats présentés et accrédités selon le principe de l'approbation tacite des États Membres. Il convient de noter que les représentants désignés ne recevront pas nécessairement une accréditation spéciale aux fins de leur participation. Les candidats choisis seront avisés de leur accréditation le 31 mai au plus tard. Sans que cela soit garanti, un financement partiel des dépenses liées à la participation aux auditions pourra être offert. Il conviendra de préciser sur le formulaire de candidature si un tel financement est nécessaire.

Lorsqu'elles compléteront les formulaires de candidature, les organisations indiqueront leur préférence quant au rôle qu'elles souhaiteraient que leurs représentants assument lors des auditions :

- **Orateur** : une personne qui fera une déclaration préliminaire générale d'une durée de cinq minutes lors de l'une des séances prévues.
- **Porte-parole** : un représentant qui participera au débat interactif en faisant depuis sa place de brèves interventions d'une durée de deux minutes au maximum au nom de son organisation.
- **Participant** : un représentant qui pourra observer les travaux depuis la galerie réservée au public ou une salle annexe et ne fera pas d'intervention orale mais pourra faire distribuer des documents écrits sur les activités et la position de son organisation.

Le Président de l'Assemblée générale est en train de constituer une équipe spéciale qui l'aidera à prendre des décisions quant à la liste des participants et au format et à l'organisation exacts des auditions. Les participants seront informés à l'avance du rôle qui leur aura été assigné. En raison des contraintes de temps, le nombre d'orateurs sera très limité et le nombre de porte-parole, bien que beaucoup plus important, devra également être limité. Pour donner au plus grand nombre possible de participants l'occasion de faire une intervention orale, les temps de parole alloués seront strictement respectés.